

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-244

Cession de parcelle lieudit La Chaline

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

Cession de parcelle lieudit La Chaline

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire depuis de nombreuses années, d'une parcelle de terrain au lieudit «La Chaline» cadastrée section IL N°18 pour une superficie de 53 a 31 ca.

Dans le cadre de la rationalisation des réserves foncières, et vu son classement en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme, cette parcelle ne présente plus d'intérêt pour la collectivité.

Un propriétaire riverain est intéressé par l'acquisition de cette parcelle au prix de 2 000 €, conformément à l'avis de valeur délivré par le Service de France Domaine.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle de terrain au lieudit «La Chaline» cadastrée section IL N°18 pour le prix de 2 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79051 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05.49.06.39.36
TÉLÉCOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers
Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/191V1214
Enquêteur : Jean-Claude JOULAIN
Courriel : jean-claude.joulain@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 - Propriétaire : Commune de Niort
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : 2 décembre 2015
- 3 - Situation du bien : NIORT
 - adresse : « Chemin du Pied Mounier »
 - références cadastrales : Section 1L n°18 d'une superficie de 5 331 m²
- 4 - Description sommaire :
Une parcelle de terrain agricole
- 5 - Réglementation d'urbanisme, plus ou moins-value :
En zone A au PLU
- 6 - Situation locative : Libre à la vente
- 7 - Conditions de la vente : Procédure amiable
- 8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :
Déterminée par comparaison, la valeur vénale actuelle de la parcelle est estimée à 2 000 €
- 9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 31 décembre 2015
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
L'Inspectrice des Finances Publiques


Sonia MARACHE